

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du Lundi 22 Janvier 2024

Sur convocation en date du 16 janvier 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux janvier à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Andrée Savigny
La Chapelle Vicomtesse Pascal Prudhomme	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Daniel Barilleau, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Emile Thiolat, Didier Duchesne, Carole Barrault, Sixtine Lamé, Marie-France Arneau, Jean-Pierre Coyau, Nathalie Vitras, Jean-Maurice Brunet, Thierry Herrey, Pierre Solon, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Christiane Gourdel, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Patrick Lahoreau, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Marie-France Arneau à Alain Bourgeois, Pierre Solon à Aurélien Lemoine, Nathalie Vitras à Bruno Brych, Katia Touzet à Dominique Brunet, Christiane Gourdel à Laurent Borel.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 26

Pouvoirs : 5

Votants : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Marcel DEFREMONT a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances – Budget Principal

Autorisation de mandater le quart des dépenses d'investissement

OBJET : Finances – Budget Principal
Autorisation de mandater le quart des dépenses d'investissement

Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le **08 FEV. 2024**

ID : 041-200040772-20240122-2024DELIB001-DE



Le Président expose aux membres du conseil communautaire que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

« dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption, selon le tableau suivant :

Articles	Crédits ouverts en 2023 (BP + DM)	Montant autorisé avant le vote du BP 2024
202 – Frais études, élaboration, modifications et révisions documents d'urbanisme	60 000,00 €	15 000,00 €
2051 – Concessions et droits similaires	33 600,00 €	8 400,00 €
21838 – Autre matériel informatique	10 000,00 €	2 500,00 €
21848 – Autres matériels de bureau et mobiliers	10 000,00 €	2 500,00 €
2313 – Constructions (en cours)	1 520 000,00 €	380 000,00 €
TOTAL	1 633 600,00 €	408 400,00 €

Il est proposé au conseil communautaire de permettre au Président d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % avant l'adoption du Budget Primitif du Budget Principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif du Budget Principal 2024, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance
Marcel DEFREMONT

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du Lundi 22 Janvier 2024

Sur convocation en date du 16 janvier 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux janvier à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel	Busloup Marcel Defremont Robertte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Andrée Savigny
La Chapelle Vicomtesse Pascal Prudhomme	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Daniel Barilleau, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Emile Thiolat, Didier Duchesne, Carole Barrault, Sixtine Lamé, Marie-France Arneau, Jean-Pierre Coyau, Nathalie Vitras, Jean-Maurice Brunet, Thierry Herrey, Pierre Solon, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Christiane Gourdel, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Patrick Lahoreau, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Marie-France Arneau à Alain Bourgeois, Pierre Solon à Aurélien Lemoine, Nathalie Vitras à Bruno Brych, Katia Touzet à Dominique Brunet, Christiane Gourdel à Laurent Borel.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 26

Pouvoirs : 5

Votants : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Marcel DEFREMONT a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances – Budget Annexe GEMAPI

Autorisation de mandater le quart des dépenses d'investissement

OBJET : Finances – Budget Annexe GEMAPI
Autorisation de mandater le quart des dépenses d'investissement

Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le 08 FEV. 2024

ID : 041-200040772-20240122-2024DELIB002-DE



Le Président expose aux membres du conseil communautaire que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

« dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption, selon le tableau suivant :

Articles	Crédits ouverts en 2023 (BP + DM)	Montant autorisé avant le vote du BP 2024
2158 – Autres installations, matériel et outillage techniques	100 000,00 €	25 000,00 €
TOTAL	100 000,00 €	25 000,00 €

Il est proposé au conseil communautaire de permettre au Président d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % avant l'adoption du Budget Primitif du Budget Annexe GEMAPI qui devra intervenir avant le 15 avril 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif du Budget Annexe GEMAPI 2024, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Marcel DEFREMONT

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du Lundi 22 Janvier 2024

Sur convocation en date du 16 janvier 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux janvier à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Andrée Savigny
La Chapelle Vicomtesse Pascal Prudhomme	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Daniel Barilleau, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Emile Thiolat, Didier Duchesne, Carole Barrault, Sixtine Lamé, Marie-France Arneau, Jean-Pierre Coyau, Nathalie Vitras, Jean-Maurice Brunet, Thierry Herrey, Pierre Solon, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Christiane Gourdel, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Patrick Lahoreau, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Marie-France Arneau à Alain Bourgeois, Pierre Solon à Aurélien Lemoine, Nathalie Vitras à Bruno Brych, Katia Touzet à Dominique Brunet, Christiane Gourdel à Laurent Borel.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 26

Pouvoirs : 5

Votants : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Marcel DEFREMONT a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances – Budget Annexe Développement

Economique – Autorisation de mandater le quart des dépenses d'investissement

**OBJET : Finances – Budget Annexe Développement
Economique – Autorisation de mandater le
des dépenses d'investissement**

Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le : **08 FEV. 2024**

ID : 041-200040772-20240122-2024DELIB003-DE



Le Président expose aux membres du conseil communautaire que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

« dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption, selon le tableau suivant :

Articles	Crédits ouverts en 2023 (BP + DM)	Montant autorisé avant le vote du BP 2024
20422 – Subvention d'équipement aux personnes de droit privé – Bâtiment et installations	123 500,00 €	30 875,00 €
21321 – Constructions Immeubles de rapport	347 500,00 €	86 875,00 €
TOTAL	471 000,00 €	117 750,00 €

Il est proposé au conseil communautaire de permettre au Président d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % avant l'adoption du Budget Primitif du Annexe Développement Economique qui devra intervenir avant le 15 avril 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif du Budget Annexe Développement Economique 2024, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Marcel DEFREMONT

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du Lundi 22 Janvier 2024

Sur convocation en date du 16 janvier 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux janvier à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Andrée Savigny
La Chapelle Vicomtesse Pascal Prudhomme	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Daniel Barilleau, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Emile Thiolat, Didier Duchesne, Carole Barrault, Sixtine Lamé, Marie-France Arneau, Jean-Pierre Coyau, Nathalie Vitras, Jean-Maurice Brunet, Thierry Herrey, Pierre Solon, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Christiane Gourdel, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Patrick Lahoreau, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Marie-France Arneau à Alain Bourgeois, Pierre Solon à Aurélien Lemoine, Nathalie Vitras à Bruno Brych, Katia Touzet à Dominique Brunet, Christiane Gourdel à Laurent Borel.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 26

Pouvoirs : 5

Votants : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Marcel DEFREMONT a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances – Budget principal

Acceptation de dons et legs

Don de l'association « Les Pieds Nus »

OBJET : Finances – Budget principal
Acceptation de dons et legs
Don de l'association « Les Pieds Nus »

Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le **08 FEV. 2024**

Berger
Levallois

ID : 041-200040772-20240122-2024DELIB004-DE

Le Président présente au conseil communautaire le procès-verbal de dissolution de l'association « Les Pieds Nus » en date du 10 décembre 2023 faisant mention d'un don à la Communauté du Perche & Haut Vendômois, d'un montant de 5 536,53 € (montant qui sera ajusté en fonction des derniers paiements effectués par l'association) pour permettre le développement de l'école de musique avec notamment l'achat d'instruments.

Le Conseil Communautaire,

Vu les articles L.2242-1, L.2542-26, L.2541-12 et L.2541-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **ACCEPTE** le don de l'association « Les Pieds Nus » à la Communauté du Perche & Haut Vendômois d'un montant de 5 536,53 € (montant qui sera ajusté en fonction des derniers paiements effectués par l'association) pour permettre le développement de l'école de musique avec notamment l'achat d'instruments.
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,
Marcel DEFREMONT



Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du Lundi 22 Janvier 2024

Sur convocation en date du 16 janvier 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux janvier à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignéres Patrice Couty Carole Edy
Moisy Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Andrée Savigny
La Chapelle Vicomtesse Pascal Prudhomme	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Daniel Barilleau, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Emile Thiolat, Didier Duchesne, Carole Barrault, Sixtine Lamé, Marie-France Arneau, Jean-Pierre Coyau, Nathalie Vitras, Jean-Maurice Brunet, Thierry Herrey, Pierre Solon, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Christiane Gourdel, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Patrick Lahoreau, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Marie-France Arneau à Alain Bourgeois, Pierre Solon à Aurélien Lemoine, Nathalie Vitras à Bruno Brych, Katia Touzet à Dominique Brunet, Christiane Gourdel à Laurent Borel.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 26

Pouvoirs : 5

Votants : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Marcel DEFREMONT a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Ecomobilité

Acquisition de terrain

Parcelle ZM 100 à Fréteval

OBJET : Ecomobilité
Acquisition de terrain
Parcelle ZM 100 à Fréteval

Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le **08 FEV. 2024**



ID : 041-200040772-20240122-2024DELIB005-DE

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire le projet d'aménagement de voies d'écomobilité sur le territoire communautaire. En particulier, il est prévu de créer un tronçon en voies douces reliant les communes de Fréteval et Pezou.

Afin de pouvoir effectuer ces travaux, il est proposé d'acquérir la parcelle ZM 100 à Fréteval propriété de Monsieur PELLE Arnaud d'une superficie de 14 255 m².

Le montant de la vente de cette parcelle est de 4 562,00 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'acquérir la parcelle ZM 100 à Fréteval pour un montant de 4 562,00 €,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente correspondant,
- **AUTORISE** le Président à effectuer les démarches nécessaires au versement des indemnités d'éviction et de perte de récoltes le cas échéant,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ces dossiers.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Marcel DEFREMONT

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du Lundi 22 Janvier 2024

Sur convocation en date du 16 janvier 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux janvier à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaients présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièeres Patrice Couty Carole Edy
Moisy Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Andrée Savigny
La Chapelle Vicomtesse Pascal Prudhomme	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaients absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Daniel Barilleau, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Emile Thiolat, Didier Duchesne, Carole Barrault, Sixtine Lamé, Marie-France Arneau, Jean-Pierre Coyau, Nathalie Vitras, Jean-Maurice Brunet, Thierry Herrey, Pierre Solon, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Christiane Gourdel, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Patrick Lahoreau, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Marie-France Arneau à Alain Bourgeois, Pierre Solon à Aurélien Lemoine, Nathalie Vitras à Bruno Brych, Katia Touzet à Dominique Brunet, Christiane Gourdel à Laurent Borel.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 26

Pouvoirs : 5

Votants : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Marcel DEFREMONT a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Médiathèque La Fonderie à Fréteval

Demande de subvention au Département pour animation

OBJET : Médiathèque La Fonderie à Fréteval
Demande de subvention au Département pour a

Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le **08 FEV. 2024**

ID : 041-200040772-20240122-2024DELIB006-DE



Le Président précise aux membres du conseil communautaire que la Médiathèque La Fonderie organisera un spectacle « concert dessiné » de Trois et Moon Li, le samedi 6 avril 2024 à 17h30. En complément de cette animation, deux ateliers de découverte du manga seront organisés le mercredi 24 avril 2024 et le vendredi 26 avril 2024.

Le coût du spectacle est de 1 183,52 €.

Le Président propose de solliciter une subvention au titre de l'aide à l'action culturelle en bibliothèque année 2024 auprès du Département de Loir-et-Cher, au taux le plus élevé, pour l'organisation de ce spectacle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'organiser un spectacle « concert dessiné » de Trois et Moon Li, le samedi 6 avril 2024 à 17h30 à la Médiathèque La Fonderie à Fréteval,
- **AUTORISE** le Président à signer les devis pour l'organisation de ce spectacle,
- **AUTORISE** le Président à déposer auprès du Département de Loir-et-Cher un dossier de demande de subvention, au taux le plus élevé, pour l'organisation de ce spectacle,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,
Marcel DEFREMONT

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



COMMUNAUTÉ DU PERCHE & HAUT VENDÔMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du Lundi 22 Janvier 2024

Sur convocation en date du 16 janvier 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux janvier à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Andrée Savigny
La Chapelle Vicomtesse Pascal Prudhomme	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Daniel Barilleau, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Emile Thiolat, Didier Duchesne, Carole Barrault, Sixtine Lamé, Marie-France Arneau, Jean-Pierre Coyau, Nathalie Vitras, Jean-Maurice Brunet, Thierry Herrey, Pierre Solon, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Christiane Gourdel, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Patrick Lahoreau, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Marie-France Arneau à Alain Bourgeois, Pierre Solon à Aurélien Lemoine, Nathalie Vitras à Bruno Brych, Katia Touzet à Dominique Brunet, Christiane Gourdel à Laurent Borel.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 26

Pouvoirs : 5

Votants : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Marcel DEFREMONT a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Médiathèque L'Autre Monde à Droué

Demande de subvention au Département pour animation

OBJET : Médiathèque L'Autre Monde à Droué

Demande de subvention au Département pour animation

Le Président précise aux membres du conseil communautaire que la Médiathèque L'Autre Monde à Droué accueillera un concert guitare-voix de l'artiste locale SOKETTE le vendredi 26 avril 2024 à 20h00.

Le coût du spectacle est de 686,00 €.

Le Président propose de solliciter une subvention au titre de l'aide à l'action culturelle en bibliothèque année 2024 auprès du Département de Loir-et-Cher, au taux le plus élevé, pour l'organisation de ce concert.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'organiser un concert guitare-voix par l'artiste locale SOKETTE à la Médiathèque L'Autre Monde à Droué le vendredi 26 avril 2024 à 20h00,
- **AUTORISE** le Président à signer les devis pour l'organisation de ce concert,
- **AUTORISE** le Président à déposer auprès du Département de Loir-et-Cher un dossier de demande de subvention, au taux le plus élevé, pour l'organisation de ce spectacle,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Marcel DEFREMONT



COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du Lundi 22 Janvier 2024

Sur convocation en date du 16 janvier 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux janvier à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaients présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièeres Patrice Couty Carole Edy
Moisy Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Andrée Savigny
La Chapelle Vicomtesse Pascal Prudhomme	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaients absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Daniel Barilleau, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Emile Thiolat, Didier Duchesne, Carole Barrault, Sixtine Lamé, Marie-France Arneau, Jean-Pierre Coyau, Nathalie Vitras, Jean-Maurice Brunet, Thierry Herrey, Pierre Solon, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Christiane Gourdel, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Patrick Lahoreau, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Marie-France Arneau à Alain Bourgeois, Pierre Solon à Aurélien Lemoine, Nathalie Vitras à Bruno Brych, Katia Touzet à Dominique Brunet, Christiane Gourdel à Laurent Borel.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 26

Pouvoirs : 5

Votants : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Marcel DEFREMONT a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Personnel CPHV

Suppression d'un poste d'adjoint technique principal

2^{ème} classe à 21,75/35^{ème}

OBJET : Personnel CPHV

Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 21,75/35^{ème}

Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le **08 FEV. 2024**

ID : 041-200040772-20240122-2024DELIB008-DE

Binger
Levrault

Le Président expose aux membres du conseil communautaire que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Dans le même ordre d'idées, il revient au conseil communautaire de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

A cet égard, compte tenu du départ en retraite d'un agent, il convient de supprimer l'emploi d'agent d'entretien.

Cette suppression est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial. Ce dernier s'est prononcé de manière favorable dans sa séance du 7 décembre 2023.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de procéder à la suppression de l'emploi d'agent d'entretien,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1 et L.542-1 à L.542-5,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 7 décembre 2023,

Considérant que les besoins du service nécessitent la suppression d'un emploi permanent d'agent d'entretien,

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de supprimer un emploi permanent d'agent d'entretien à temps non complet à raison de 21,75/35^{ème}, de catégorie C, au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe relevant du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux,
- **DECIDE** de modifier, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2024,
 - o Grade : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 21,75/35^{ème} :
 - Ancien effectif : 1
 - Nouvel effectif : 0
- **DECIDE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal,
- **CHARGE** le Président de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,
Marcel DEFREMONT

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du Lundi 22 Janvier 2024

Sur convocation en date du 16 janvier 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux janvier à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièeres Patrice Couty Carole Edy
Moisy Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Andrée Savigny
La Chapelle Vicomtesse Pascal Prudhomme	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Daniel Barilleau, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Emile Thiolat, Didier Duchesne, Carole Barrault, Sixtine Lamé, Marie-France Arneau, Jean-Pierre Coyau, Nathalie Vitras, Jean-Maurice Brunet, Thierry Herrey, Pierre Solon, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Christiane Gourdel, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Patrick Lahoreau, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Marie-France Arneau à Alain Bourgeois, Pierre Solon à Aurélien Lemoine, Nathalie Vitras à Bruno Brych, Katia Touzet à Dominique Brunet, Christiane Gourdel à Laurent Borel.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 26

Pouvoirs : 5

Votants : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Marcel DEFREMONT a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Service Public d'Assainissement Non Collectif

Convention CPHV / CD 41 – Prestation du département en vue du contrôle des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées – Tarifs 2024

**OBJET : Service Public d'Assainissement Non Collectif
Convention CPHV / CD 41 – Prestation du département
vue du contrôle des installations d'assainissement non
collectif neuves ou réhabilitées – Tarifs 2024**

Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le **08 FEV. 2024**

ID : 041-200040772-20240122-2024DELIB009-DE



Dans le cadre de la convention avec le Département du Loir-et-Cher pour la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées, le Président indique aux membres du conseil communautaire qu'il convient de délibérer sur les tarifs appliqués pour 2024 :

- contrôle de la conception : 100,00 € H.T.
- contrôle de la réalisation : 100,00 € H.T.
- taux de la T.V.A. : 10 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les tarifs 2024 appliqués dans le cadre de la convention avec le Département du Loir-et-Cher,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,
Marcel DEFREMONT

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du Lundi 22 Janvier 2024

Sur convocation en date du 16 janvier 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux janvier à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Andrée Savigny
La Chapelle Vicomtesse Pascal Prudhomme	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Daniel Barilleau, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Emile Thiolat, Didier Duchesne, Carole Barrault, Sixtine Lamé, Marie-France Arneau, Jean-Pierre Coyau, Nathalie Vitras, Jean-Maurice Brunet, Thierry Herrey, Pierre Solon, Christèle Camus, Agnès Fradet, Séverine Coigneau, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Christiane Gourdel, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Patrick Lahoreau, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Marie-France Arneau à Alain Bourgeois, Pierre Solon à Aurélien Lemoine, Nathalie Vitras à Bruno Brych, Katia Touzet à Dominique Brunet, Christiane Gourdel à Laurent Borel.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 26

Pouvoirs : 5

Votants : 31

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Marcel DEFREMONT a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Service Public d'Assainissement Non Collectif

Convention CPHV / CD 41 – Contrôles conception et réalisation – Redevances demandées aux usagers – Tarifs 2024

**OBJET : Service Public d'Assainissement Non Collectif
Convention CPHV / CD 41 – Contrôles conception
réalisation – Redevances demandées aux usagers –
Tarifs 2024**

Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le **08 FEV. 2024**

ID : 041-200040772-20240122-2024DELIB010-DE



Dans le cadre de l'application de la convention entre le Département du Loir-et-Cher et la CPHV pour les missions de contrôles des installations d'assainissement non collectif, il sera demandé aux usagers une redevance couvrant les missions exercées par les services du Département.

Pour l'année 2024, le Président propose aux membres du conseil communautaire d'appliquer la tarification suivante :

- contrôle de la conception : 147,00 € T.T.C.
- contrôle de la réalisation : 147,00 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'appliquer la tarification ci-dessus auprès des usagers contrôlés pour la conception et la réalisation d'installations d'assainissement non collectif, pour l'année 2024,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,
Marcel DEFREMONT

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS

